



Assemblée communale du 30 mai 2017

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes et MM. Emilie Déglise, Johann Déglise, Laurent Kilchoer, Lisa Gendre et Bastien Gendre.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°20 du 19 mai 2017 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Comptes 2016 : présentation et approbation
4. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : M. Fabrice Gendre et M. Ludovic Déglise

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 30 mai 2017, la population de la commune se compose de 80 habitants dont 51 électeurs et électrices et 16 personnes de nationalité étrangère. 10 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- Mme Danielle Clément, départ le 31 mars 2017 pour Ecuwillens
- M. Yannick Jemmely, départ le 31 mars 2017 pour Marly

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- M. Ivo Leo, arrivé le 1^{er} janvier 2017 au chemin de Villarsel 2
- Mme Christa Barrett, arrivée le 2 janvier 2017 au chemin de Villarsel 19
- M. Vlasie Costel, arrivé le 1^{er} mai 2017 au chemin de Villarsel 2

Décès :

- M. François Clément, le 15 décembre 2016

Naissances :

Aucune

1. PV de l'assemblée communale du 13 décembre 2016

Comme mentionné sur la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière assemblée communale, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Extension du cimetière :

Les travaux présentés lors de la dernière assemblée sont en passe d'être terminés.

b) Révision du PAL

Le préavis de synthèse a été analysé par le CC et la commission d'aménagement. Le rapport ne va pas du tout dans le sens souhaité par la commission d'aménagement et le Conseil communal.

En effet, nous avons souhaité :

- Mettre en zone à bâtir les périmètres construits récemment et occupés par des villas individuelles.
- Créer deux périmètres d'habitat à maintenir, pour le secteur « bas du village » et le secteur « Chapelle »

Les deux propositions ont été préavisées négativement par le SeCA.

Le SeCA a argumenté sa prise de position de la manière suivante :

1) Périmètre d'habitat rural (PHR) – zone à bâtir

Au 31.12.2014, les PHR sont passés automatiquement en zone agricole, mais ne peuvent être considérés comme des dézonages selon l'art. 52 a) de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT). L'art. 15 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) stipule que de tels périmètres ne sont pas considérés comme des zones à bâtir.

Ces surfaces PHR ne peuvent donc pas être utilisées comme mesures compensatoires à la mise en « zone de construction ». Cela ne respecte pas le moratoire sur les zones à bâtir.

Le SeCA préavise donc défavorablement cette mise en zone et invite la commune à examiner la possibilité de planifier un PHR dans ce secteur.

Quant au Service de l'agriculture, il le préavise favorablement avec la mention « aucun intérêt agricole ».

2) Périmètre d'habitat à maintenir (PHM)

a) Secteur « bas du village »

- Il est pertinent de planifier un PHM pour ce secteur.
- Le SeCA signale tout de même que 3 bâtiments sont distants de plus de 60 mètres du bâtiment le plus proche. Or, la délimitation d'un PHM ne doit pas inclure de bâtiments distants de plus de 50 mètres selon les critères définis dans le Plan directeur cantonal.
- Il manque des bâtiments pour constituer un PHM dans ce secteur.

b) Secteur « chapelle »

- Les bâtiments sont trop éloignés les uns des autres (distance de plus de 50 mètres).
- Il n'est pas possible de constituer un groupe homogène pouvant former un PHM.

Le SeCA préavise défavorablement la planification de ces deux PHM.

Sur cette base, le CC et la commission d'aménagement ne sont pas d'accord avec la conclusion du SeCA et ont donc demandé une rencontre avec le Conseiller d'Etat afin de lui expliquer le caractère pragmatique dans notre volonté de créer deux PHM et l'interprétation difficile que nous avons des PHR qui nous ont permis de construire des villas sur la base de permis de construire délivré par la Préfecture et soumis aux mêmes exigences qu'un permis de construire délivré en zone à bâtir.

- A notre avis, il ne s'agit donc pas d'une densification de la zone à bâtir, mais bien d'une légalisation d'un état de fait.

Cette séance aura lieu le 29 juin 2017. Dans cette attente, le CC décide de stopper la révision du PAL et se réserve la possibilité, le cas échéant, d'abandonner cette révision, si la DAEC confirme la position du SeCA.

c) PIEP, plan des infrastructures en eaux potables

Le Conseil communal a informé le SAAV que la commune suspendait pour l'instant l'élaboration du PIEP, en référence au préavis du SeCA concernant la révision du PAL. Le principal argument avancé par le Conseil communal est que le PIEP constitue avant tout un outil de planification du réseau d'eau potable.

Comme tout le village serait en « zone agricole », le Conseil communal a demandé pour quelles raisons réaliser un PIEP à environ Fr. 8'000.00 sans ne rien avoir à planifier.

A cela, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) nous a répondu que :

- toutes les communes ont l'obligation d'établir un PIEP sous peine de dénonciation à l'autorité compétente.
- les deux buts du PIEP sont la planification future et le renouvellement des installations.

Après avoir pris des renseignements auprès du SAAV, ce service estime que Villarsel-sur-Marly est un cas particulier et qu'il existerait la possibilité de réaliser un PIEP allégé tout en répondant aux critères, sans obligation d'avoir recours à un bureau d'ingénieurs.

Aussi, le Conseil communal va consulter un PIEP existant et étudiera la possibilité de réaliser notre PIEP partiellement par nous-mêmes et en autre partie par le bureau DeltaGEO.

d) Service des curatelles

Les deux curatrices, Mmes Harris et Macheret, ont quitté le Service des curatelles au 31 mars dernier. Elles ont dès lors été remplacées par Mmes Thérèse Collomb (50%) et Séverine Robert-Bugna (60%).

Les communes ont accepté l'augmentation de 20% en dotation de personnel curateur ainsi que l'augmentation de 20% en dotation de personnel administratif en raison du nombre croissant de dossiers et de cas toujours plus complexes à traiter.

Ces augmentations ne devraient pas grever le budget de façon marquante étant donné l'engagement des deux nouvelles curatrices à des conditions salariales inférieures aux précédents contrats.

Les communes étudient une nouvelle organisation du Service des curatelles. En effet, les statuts actuels datent de 1996.

Le projet en cours consiste en une Association de communes et prévoit :

- Un Comité de direction composé de 5 membres, soit 1 représentant pour les communes de Le Mouret, Treyvaux et Marly, 1 représentant pour les communes d'Arconciel et Ependes et 1 représentant pour l'ensemble des autres communes.
- Une Assemblée des délégués constituée de 10 délégués, soit 1 délégué par commune au minimum, et 2 pour Marly.
- Une clé de répartition tenant compte : 50% selon la population, 25% selon l'IPF et 25% selon le nombre de cas.

Une solution plus légère pourrait aussi être envisagée.

Il est certain que la clé de répartition doit être revue et que le mode de décision doit être clarifié.

e) Cercle scolaire primaire

Le syndic rappelle l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} août 2015 de la nouvelle loi scolaire.

Le comité intercommunal scolaire (CIS) remplace la commission scolaire, dont les principales attributions ont été remises aux Responsables d'établissement (Stéphanie Cotting à Marly-Cité et Frédéric Perroud à Marly Grand-Pré).

Le comité intercommunal scolaire est composé de :

- 4 conseillers communaux de Marly ainsi que d'une secrétaire des écoles
- 1 conseiller communal de Pierrafortscha
- 1 conseiller communal de Villarsel-sur-Marly

Le comité intercommunal scolaire a pour compétences :

- Gestion de tous les problèmes non pédagogiques
- Budgets
- Locaux, bâtiments, mobilier, équipement
- Effectifs
- Etablissement du règlement

Actuellement, le CIS étudie la modification du règlement scolaire dont la base est identique pour les 3 communes. Il reste à peaufiner ce règlement, de l'approuver aux Conseils communaux des trois communes afin de pouvoir le présenter à l'assemblée communale en décembre 2017.

Dans la foulée, il va falloir établir une convention sur l'accueil extra-scolaire et modifier le règlement sur les soins dentaires scolaires. Ces règlements seront en principe également présentés à l'assemblée communale en décembre 2017.

f) Crèche capucine

Mme Gabrielle Gumy a remplacé l'ancienne directrice Mme Bianchi depuis le 1^{er} janvier 2017 à la satisfaction du comité et des délégués.

g) Divers

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; de plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités ou groupes de travail intercommunaux.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de notre commune.

Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

3. Comptes 2016

Le Syndic présente les comptes 2016 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

a) Administration

Les dépenses sont conformes au budget.

a) Protection juridique

Frais de curatelles : les comptes sont meilleurs que prévus dans le budget.

b) Protection incendie

Pompiers : Ce chapitre comptabilise un total de charges de Fr. 4'348.00.

Notre commune compte 2 pompiers sur les 4 demandés par le Corps de sapeurs-pompiers. Dès lors, une pénalité de Fr. 300.- nous est facturée, comprise dans ce montant. Ce quota, disproportionné, devra être revu avec la commune de Marly. Les taxes d'exemption ne couvrent pas les frais.

c) Ecoles

Ces comptes sont pour la plupart constitués essentiellement de charges liées. Nous nous acquittons de l'intégralité des factures relatives aux transports scolaires, à l'accueil extrascolaire et au Service de psychologie et de motricité. La commune de Marly nous rembourse les frais relatifs au bus scolaire. Les autres postes sont ventilés dans le pot commun. A noter que nous ne serons pas perdants avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement scolaire, sous l'angle de la fin de la prise en charge des frais de transports scolaires par l'Etat dès le 01.08.2018.

Concernant le CO, nous versons actuellement environ Fr. 28'000.00 alors qu'aucun élève de notre commune ne fréquente le CO.

Les frais de comité intercommunal scolaire sont prélevés dans le pot commun et s'élèvent dès lors à Fr. 0.00.

Le total des charges se monte à CHF 128'147.60 et est conforme au budget.

d) Culte, culture et loisirs

Conservatoire : il n'y a plus d'élève.

e) Réseau santé Sarine

Le Réseau Santé Sarine fonctionne bien. Les frais relatifs aux hôpitaux, au Home médicalisé de la Sarine ainsi que les aides familiales sont en diminution.

f) Affaires sociales

La commune encaisse une indemnité de l'Etablissement cantonal des affaires sociales, sans affectation particulière. Ce montant est utilisé pour rémunérer Bastien Gendre dans son activité de scrutateur.

g) Service social de la Haute-Sarine

De plus en plus de personnes sont bénéficiaires du SSHS. Pour la première fois, il y a un remboursement au terme de l'année. Ce Service fonctionne bien.

h) Routes :

Les comptes comprennent notamment l'achat d'un panneau indicateur de rue « Maison communale ». S'agissant du sablage des routes en période hivernale, nous pouvons constater que la météo ne grève pas les comptes.

i) Approvisionnement en eau

Nous n'avons pas généré de bénéfice. Les comptes se balancent.

j) Protection des eaux

Ce compte a enregistré plus de recettes que de charges. Le bénéfice de Fr. 1'124.60 a été attribué à la réserve. Cette réserve est alimentée par les chapitres bénéficiaires (eau et épuration). Nous pouvons équilibrer les comptes en puisant dans cette réserve en cas de déficit avant d'augmenter les taxes.

k) Participation à la STEP

En diminution par rapport à l'année 2015.

l) Ordures ménagères

La couverture minimale exigée par les taxes de base se monte à 70%. Notre commune couvre ses charges à hauteur de 84% grâce à l'augmentation de la taxe de base. Aussi, les montants sont conformes au budget.

i) Cimetière

En augmentation en raison des factures de rattrapage comptabilisées pour les années 2013-2014-2015. En effet, la commune de Marly avait omis de nous facturer les frais des trois dernières années.

Mme Maguy Dupraz demande si une participation de notre commune est requise pour le columbarium du cimetière de Marly. M. Dominique Gendre répond que oui, ce montant sera probablement un peu plus élevé cette année.

k) Impôts

- Frais de rappel et de poursuite : en diminution,
- Variation provisoire pour pertes sur débiteurs-impôts : la provision a dû être augmentée par rapport à tous les débiteurs qui ne paient pas leurs factures. Dans le contentieux, le montant total provisionné s'élève à Fr. 32'161.30. Tous les impôts jusqu'en 2015 sont inclus dans ce montant.
- Les impôts sur le revenu et sur la fortune sont conformes au budget.
- L'impôt à la source enregistre une forte augmentation en raison du nombre plus important de personnes soumises à la source.
- L'impôt sur les prestations en capital a également augmenté. Nous ne pouvons pas anticiper les variations de cet impôt.
- Remboursement des frais de rappel et de poursuite : Fr. 993.75. Il s'agit du montant récupéré sur les frais de poursuite.
- Péréquation intercommunale : nous sommes bénéficiaires.
- Amortissements supplémentaire : comprennent la réintégration d'un surplus d'amortissement.

Résumé du compte de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 321'278.45
- Total des produits : Fr. 322'640.53
- Bénéfice : Fr. 1'362.08

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement. La parole n'étant pas demandée, il passe aux comptes d'investissements.

INVESTISSEMENTS

- a) Routes communales et génie civil
 - Aménagement de routes et de trottoirs : Fr. 712.00
Cet investissement concerne l'achat de ballast pour les chemins agricoles.
- b) Approvisionnement en eau
 - Conduites d'eau potable, construction ou rénovation : Fr. 4'930.00
Il s'agit de la pose d'une nouvelle vanne de réseau dans la chambre existante sur la parcelle 4008. Cette vanne sert à fractionner le réseau d'eau.
- c) Protection des eaux
 - Taxes de raccordement : Fr. 16'000 de recettes
- d) Ordures ménagères
 - Achat de vignettes communales : Fr. 750.60
- e) Finances et impôts
 - Vente des forêts : Fr. 14'479.00

Total des investissements : Fr. 26'266.40 (bénéficiaire)

BILAN

Total des actifs : Fr. 472'011.40

Total des passifs : Fr. 21'520.40

Mouvements des capitaux

Au 1^{er} janvier 2016 : Fr. 222'170.82

Au 31 décembre 2016 : Fr. 237'875.85

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à M. Benjamin Gaillard, membre de la commission financière pour la lecture du rapport de cette dernière :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption des comptes 2016 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le mardi 9 mai 2017, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

Notons aussi que le président de la commission financière, la boursière communale et le responsable des finances se sont retrouvés, le jeudi 4 mai 2017, à la fiduciaire Fidubor. Fidubor a donc été mandatée afin de réviser et d'attester la bonne forme des comptes 2016 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

Comptes de fonctionnement

Après un contrôle compte par compte, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication.

Comptes des investissements

Nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes des investissements. En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés. Le président de la CF tient à rapporter quelques mots échangés lors de la réunion du 4 mai dernier avec Fidubor.

Il a été dit que, la tenue des comptes était parfaite et que le budget était respecté. Mme Oberson, la boursière, a su compléter et justifier tous les points soulevés par le fiduciaire. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, il recommande donc, aussi, d'approuver l'exercice comptable 2016.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre

Roch Dupraz

Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 30 mai 2017.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes 2016 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les comptes 2016 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Divers

Le Syndic ouvre la discussion générale.

M. Frédéric Gendre demande l'état des vannes car il n'a pas réussi, ni à fermer, ni à ouvrir certaines vannes. L'entreprise de plomberie Monney Sàrl a indiqué qu'elles étaient grippées en grande partie à cause du calcaire. Aussi, il suggère que chacun vérifie sa vanne d'eau privée. Luc Déglise rajoute que toutes les vannes privées de la commune sont relevées. Un plan a été établi aux frais de la commune. A cette suite, tous les propriétaires ont reçu un plan de leur vanne privée. Il n'est par ailleurs pas du ressort du fontainier d'ouvrir et vérifier les vannes privées ; seuls les propriétaires en sont responsables.

M. Henri Gendre remercie le Conseil communal pour les démarches entreprises concernant la circulation sur la route communale. En effet, un tout-ménage a été adressé aux riverains les invitant à faire preuve de vigilance tout en leur recommandant de se tenir idéalement à une vitesse inférieure à la limite générale de 50 km/h. M. Gendre déclare s'y astreindre lui-même, d'autant plus que circuler plus lentement instaure la tranquillité sur la route vis-à-vis des marcheurs, des chevaux, de même que tout autre véhicule. M. Gendre remercie tout le monde de respecter dans la mesure du possible cette limitation recommandée aux habitants et usagers de la route.

M. Henri Gendre profite de remercier toutes les personnes œuvrant pour la commune pour les activités déployées, qui sont d'ailleurs en augmentation, remarque-t-il.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h20 tout en remerciant les participants pour leur attention. Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné des douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :